

## Secteur de Port Douvot - Acquisition de terrains à Mme DAMON Yvette et à M. et Mme BRETILLOT René

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Deux nouveaux propriétaires ont sollicité la Ville de Besançon afin de lui proposer d'acquérir différents terrains situés entre le chemin du Fort de Planoise et le chemin d'Avanne à Velotte. D'une contenance totale de 29 a 26 ca, ces terrains sont classés en zone ND (zone naturelle à protéger) du POS secteur Sud.

Ces propriétés se trouvant à proximité de la station d'épuration et des jardins familiaux de Port Douvot, il est proposé de les acquérir dans le cadre de la réserve foncière constituée dans le secteur.

En conséquence :

- Mme DAMON Yvette cède à la Ville de Besançon un verger cadastré section LO n° 46, d'une contenance de 11 a 14 ca, pour un montant de 2 562,20 € ;

- M. et Mme BRETILLOT René cèdent un verger et une parcelle boisée cadastrés section LO n° 131 et 132, d'une contenance respective de 12 a 30 ca et 5 a 82 ca, pour un montant global de 3 271,32 € (2 829 € + 442,32 €).

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour ces acquisitions.

La dépense sera imputée au chapitre 90.824.2111.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner son avis sur cette acquisition ;
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.*